

ANNEXE 49

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du relative à un bien sis à
..... cadastré section n° et appartenant à
....., nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées
à l'article 85, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1° et 2°, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du
Patrimoine :

(1) Le bien en cause :

1° est situé – dans un périmètre ... – en zone ... au plan de secteur de ... adopté par ... du ... et qui n'a pas cessé
de produire ses effets pour le bien précité;

2° est situé en zone ... dans le périmètre du plan communal d'aménagement ... approuvé par ... du ... et qui n'a pas
cessé de produire ses effets pour le bien précité;

3° est situé en zone ... au schéma de structure communal adopté par ... du ...;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans;

(2) (3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le
1^{er} janvier 1977 :
.....
.....

Ce(s) permis a (ont) – respectivement – été délivré(s) en vue de :

-
-
-

(2) (3) Le bien en cause a fait l'objet du permis de lotir suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement
périmé :

.....
.....
.....

portant sur la création de lot(s).

(2) (3) Ce permis a été modifié par le(s) permis suivant(s) :

-
-
-

(2) (3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :

-
-
-

(2) (3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :

-
-
-

(1) Biffer ou effacer les mentions inutiles.

(2) Biffer ou effacer le cas échéant.

(3) Si un ou des permis ou certificats ont été délivrés, en indiquer la date.

A, le

Pour le Collège,

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Cette annexe 49 a été insérée par l'AGW du 17 juillet 2003, art. 5, al. 2.